

Règlement numéro 283

Modifiant le règlement de zonage numéro 82 afin d'agrandir la zone 2I à même la zone 22A ainsi que de modifier le règlement de lotissement numéro 83

Attendu qu'il est nécessaire de modifier le plan de zonage du règlement de zonage afin d'agrandir la zone numéro 2I à même la zone agricole 22A ;

Attendu que la modification du plan de zonage permettra l'agrandissement de la bâtisse industrielle située dans la zone 2I ;

Attendu qu'avis de motion a été régulièrement donné à l'assemblée régulière du 6 mars 2017 ;

rés. 28-04-2017

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu et résolu qu'un règlement portant le numéro 283 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété comme suit :

Article 1- Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2- Le plan de zonage faisant partie de l'annexe A du règlement de zonage numéro 82 est modifié afin d'agrandir la zone industrielle numéro 2I à même la zone agricole numéro 22A tel que montré sur un plan annexé au présent règlement.

Article 3- L'article numéro 3.1.1 du règlement de lotissement numéro 83 est abrogé.

Article 4- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

M. Bruno Vadnais, maire

M. Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion : 6 mars 2017
Adoption : 24 avril 2017
En vigueur : 10 mai 2017
Publication : 23 mai 2017